

Tout en consacrant l'esprit dominateur du « dualisme », la constitution de 1867 tenait compte, au moins dans son texte, des Ruthènes, des Tchèques, des Polonais, des Slovénes, des Croates et des Serbes qui devaient continuer à vivre en Cisleithanie.

L'article 19 de la constitution est formel :

« Tous les peuples de l'État sont sur le pied d'égalité, et chaque peuple, en particulier, a droit à ce que l'inviolabilité de sa nationalité et de son idiome soit garantie. L'égalité de tous les idiomes usités dans l'empire, pour les écoles, l'administration et la vie publique, est reconnue par l'État. Dans les pays où existent différentes nationalités, les établissements publics d'éducation doivent être organisés de manière que, sans être contraint d'apprendre une seconde langue, chaque citoyen puisse acquérir tous les moyens nécessaires d'instruction (1). »

Ce texte constituait malheureusement une simple façade. Il ne fut jamais appliqué. Pouvait-il en être autrement, puisque la cour de Vienne avait opté pour le « dualisme » et non pour le « fédéralisme », précisément dans le but de maintenir intacte la suprématie du « germanisme », au moins dans une moitié de l'empire ?

Les fonctionnaires allemands voyaient leur champ d'action restreint à l'Autriche ; en manière de compensation on voulut augmenter leur puissance.

Avec l'unité d'administration s'imposait l'unité de langue.

*L'attitude de la Hongrie en présence du mouvement fédéraliste et de la poussée pangermaniste en Cisleithanie ?*

(1) « Alle Volksstämme des Staates sind gleichberechtigt, und jeder Volksstamm hat ein unverletzliches Recht auf Wahrung und Pflege seiner Nationalität und Sprache. Die Gleichberechtigung aller landesüblichen Sprachen in Schule, Amt und öffentlichem Leben wird vom Staate anerkannt. In den Ländern, in welchen mehrere Volksstämme wohnen, sollen die öffentlichen Unterrichtsanstalten derart eingerichtet sein, dass ohne Anwendung eines zwanges zur Erlernung einer zweiten Landessprache jeder dieser Volksstämme die erforderlichen Mittel zur Ausbildung in seiner Sprache erhält. »